

# INFOS PRATIQUES SEJOUR

## VOTRE HEBERGEMENT EN 3 ETAPES



POUR RÉSERVER VOTRE SÉJOUR : SUIVEZ LES **3** ÉTAPES SUIVANTES

### 1 JE M'IDENTIFIE

Je réserve à mon nom, l'hébergement en remplissant le formulaire d'inscription ci-après.

### 2 JE CHOISIS

Je choisis mon type d'hébergement, 2 possibilités, selon disponibilités, au choix :

- Chambre INDIVIDUELLE,
- Chambre DOUBLE 2 PERS. (grand lit ou 2 lits jumeaux).

### 3 JE REGLE

Pour régler mon séjour (156€ ou 202€ selon votre choix d'hébergement, 2 possibilités :

Par virement en versant sur le compte suivant :

RIB pour virement bancaire			
Banque	Guichet	n° compte	Clé RIB
15589	35133	04563934640	02
<b>IBAN</b> - FR76 15589351 3304 5639 3464 002		<b>BIC</b> - CMBRFR2BARK	

OU

Par chèque à l'ordre de : ESPACE VITAL

**Informations** - Les prix sont négociés au plus bas pour une réservation avec paiement complet avant le 3 juillet 2019. Au delà, l'hôtelier se réserve le droit de réviser le tarif et d'accepter ou non votre demande. Les chambres sont attribuées par ordre d'arrivée des réservations.

**Conseil** : envie de venir ? Inscrivez-vous dès que possible !



# FORMULAIRE DE RESERVATION SEJOUR BELAMBRA



Adresse complète : Belambra Clubs "Le Domaine du Normont" Avenue d'Orléans, 91410 Dourdan



**NOM - Prénom**

**Adresse postale**

**Numéro de téléphone**

**E-mail**

**Quel est votre mode de paiement ?**

Si virement bancaire, précisez le nom indiqué sur le libellé

**Forfait "Zen"**



Il comprend :

2 nuits en prestation Confort et tous les repas En chambre simple

- 2 petits déjeuners à l'occidentale
- 2 déjeuners (eau vin, café inclus)
- 2 dîners (eau, vin inclus)

202 €/pers

**Forfait "Plénitude"**



Il comprend :

2 nuits en prestation Confort et tous les repas

2 lits jumeaux\*  1 Grandlit\*

- 2 petits déjeuners à l'occidentale
- 2 déjeuners (eau vin, café inclus)
- 2 dîners (eau, vin inclus)

156 €/pers

\* selon disponibilité

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription.

Date :

Signature :



# CONDITIONS DE RESERVATION

**Réservation Prestation Hôtelière et Restauration** - La réservation de séjour est indépendante du congrès et animations éventuelles. Les participants doivent réserver à l'avance leur hébergement. Un formulaire de réservation de séjour accompagné du règlement permet d'enregistrer votre réservation de chambre. L'hôtelier ou l'organisateur confirme votre réservation nominative par la remise d'un e-mail. La réservation comprend le séjour en résidentiel, pension complète du diner du vendredi au déjeuner du dimanche inclus, 2 nuits. Pas de fractionnement possible pour accéder au tarif avantageux affiché. Possibilité de réserver une chambre supplémentaire (avant et après le congrès) directement auprès du Club Belambra Dourdan au 01 60 81 66 66.

**Règlement** - Le prix du séjour comprend l'hébergement, 2 nuits en prestation confort et les repas du diner du 29 novembre 2019 au 1er décembre 2019. Le règlement s'effectue en une fois, par chèque ou par virement bancaire en précisant le nom et prénom du payeur. Les prix affichés sont garantis jusqu'au 3 juillet 2019.

**Modification** - Toute modification partielle du dossier du fait du client donnera lieu à la perception des frais suivants :

- si modification avant le 1er septembre 2019 -> 20% de la différence du montant du séjour induit par l'annulation partielle.
- si modification entre le 1er septembre 2019 et le 30 septembre 2019 -> 50% de la différence du montant du séjour induit par l'annulation partielle.
- si modification après le 30 septembre 2019 -> 100% de la différence du montant du séjour induit par l'annulation partielle.

**Annulation** - Les dates sont fixées et sont bloquées de façon ferme. L'hôtelier ou l'organisateur enregistre votre réservation dès que le versement est effectif. En cas d'annulation par le client par lettre recommandée avec accusé de réception pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la réservation est résiliée selon les modalités financières suivantes :

si annulation avant le 1er septembre 2019 : 20% du montant total du séjour est dû.

si annulation entre le 1er septembre 2019 et le 30 septembre 2019 : 75% du montant total du séjour est dû.

si annulation après le 30 septembre 2019 : 100% du montant total du séjour est dû.

Par ailleurs, vous êtes libre de souscrire une assurance complémentaire en cas d'annulation de votre part.

